

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION



Évaluation de départ B sur tablette/ordinateur

Procédure d'évaluation :

IL S'AGIT D'UNE ÉVALUATION SUR ORDINATEUR D'UNE DURÉE D'ENVIRON 45 MINUTES :

- Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation ;
- Le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même si elles disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes ;
- Les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même [par exemple, lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision] ;
- Il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée ;
- Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation ;
- Les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire, en tenant compte des données de mouvement avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code.

Les catégories de compétences évaluées :

- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail

LE TEST SE DIVISE EN 2 PARTIES :

- Le questionnaire,
- L'analyse des capacités cognitives en situation, sur support photos et vidéos.

Le questionnaire :

Seules les questions présentées ci-dessous font l'objet d'attribution de points. Les autres relèvent de l'information simple à destination de l'établissement et des enseignants.

CAPACITÉS DE TRANSFERT ET CONNAISSANCES SENSORI-MOTRICES :

- POSSESSION DE PERMIS AUTRE QUE LE B OU PERMIS B ANNULÉ : Compétences de conduite et de gestion de situations de circulation.
- UTILISATION D'ENGINS À MOTEUR AUTRE QUE LA VOITURE : Compétences techniques et situationnelles.

- CONNAISSANCES DES PROCÉDURES POUR DÉMARRER, S'ARRÊTER, CHANGER DE VITESSE : Compétences techniques et situationnelles.

CAPACITÉS DE COMPRÉHENSION ET DE TRAITEMENT :

- UTILISATION D'UN DEUX-ROUES MOTORISÉ, PASSAGER AVANT D'UNE VOITURE : Capacités de perception d'indices. Compréhension de situations de circulation.
- CONNAISSANCES DES RÈGLES DE SÉCURITÉ DANS UNE SITUATION DE CONDUITE (PASSAGE D'UNE INTERSECTION) : Connaissance d'une règle de sécurité.
- AUTO-ÉVALUATION SUR LES PROCÉDURES POUR DÉMARRER S'ARRÊTER, CHANGER DE VITESSE : Capacité à s'auto-évaluer sur des procédures de conduite.

ASPECTS ÉMOTIONNELS ET AFFECTIFS :

- INTÉRÊT ET ATTIRANCE POUR LA CONDUITE : Apprentissage facilité par l'intérêt pour la conduite.
- PLAISIR À APPRENDRE : Apprentissage facilité par une émotion positive à l'égard de l'apprentissage et de la conduite.
- ATTIRANCE POUR LA CONDUITE : Émotion positive et valorisation.
- PEUR DE CONDUIRE : Apprentissage facilité s'il n'y a pas de sensation de peur.
- EN SITUATION D'APPRENTISSAGE, QUELLE EST LA RÉACTION FACE À L'ÉCHEC :
 - État d'esprit positif : volonté de compréhension, persévérance
 - État d'esprit négatif : dévalorisation, fuite, critique de tiers
- AUTO-ÉVALUATION SUR LA FACILITÉ D'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE : Capacité à s'auto-évaluer de manière juste.

FACTEURS DE VOLONTÉ :

- SATISFACTION DE SA SITUATION PROFESSIONNELLE ET/OU DE SES APPRENTISSAGES : Le sentiment d'auto-efficacité personnelle facilite l'apprentissage.
- ÉNONCÉ DES RAISONS POUR APPRENDRE À CONDUIRE : Motivation à suivre une formation à la conduite.
- PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES ANCIENNES ET RÉGULIÈRES : Implication volontaire et persévérance.
- RYTHME D'APPRENTISSAGE (FRÉQUENCE SOUHAITÉE DES COURS DE CONDUITE) : Implication volontaire.

5. CAPACITÉ DE PERCEPTION, D'ANALYSE ET DE DÉCISION :

- S1, S2, S3, S4 : Perception et sélection d'indices.
- S5, S6, S7, S8 : Compréhension de situation.
- S9, S10, S11, S12 : Capacité de prévision et d'anticipation.
- S13, S14 : Capacité d'évaluation de distances et de vitesses.
- S15, S16 : Capacité décisionnelle.
- Q.45, Q.46, Q.47 : Capacité visuo-spatiale et position du véhicule par rapport à infrastructure ou tiers.
- Q.48, Q.49, Q.50 : Capacité visuo-spatiale dynamique et évolution du véhicule dans l'espace.
- TEMPS DE RÉPONSE MOYEN : Efficience du temps de réaction et de traitement cognitif.

CAPACITÉ D'ATTENTION ET DE MÉMOIRE DE TRAVAIL :

- 10 SITUATIONS PRÉSENTÉES DURANT 4" :
 - Exactitude ou erreur sur la prise d'information
 - Attention dirigée
 - Mémoire de travail